

## Annexe 1

### Calendrier de dépôt et de traitement des candidatures

#### A - Programme géré par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

Bureau de la formation des enseignants (DGESCO A3-3), 110, rue de Grenelle 75357 Paris SP 07, téléphone : 01 55 55 36 71.

##### A.1 Échange franco-allemand d'enseignants du premier degré

Durée : une année scolaire renouvelable une fois

Public concerné : enseignants titulaires du premier degré ou en voie de titularisation de l'enseignement public

Contact : [dgesco.formation@education.gouv.fr](mailto:dgesco.formation@education.gouv.fr)

Dates limites d'envoi et de transmission des candidatures au MENJVA	
<b>16 janvier 2012</b>	L'IEEN transmet à l'inspection académique les dossiers de candidature retenus.
<b>19 mars 2012</b>	Transmission des dossiers de candidature, de la liste récapitulative des candidats par département et de l'information concernant la capacité d'accueil d'enseignants allemands par la DAREIC, sous couvert du recteur, à la DGESCO. Les académies volontaires pour l'accueil d'un enseignant allemand sans réciprocité en informent la DGESCO par l'intermédiaire de la DAREIC.
<b>Fin avril 2012</b>	Réunion de la commission d'affectation franco-allemande.
<b>Fin mai 2012</b>	Participation des candidats retenus à un séminaire de contact entre enseignants français et allemands (4 jours)
<b>Août 2012</b>	Participation à un stage pédagogique obligatoire (4 jours) et éventuellement selon le niveau en langue du candidat à une formation en Allemagne (2 semaines), organisés par l'Ofaj.
<b>Fin janvier 2013</b>	Rencontre des enseignants français et allemands pour un bilan d'étape (3 jours, temps de voyage inclus), organisée par l'Ofaj.
Informations complémentaires - Informations sur le programme d'échange : <a href="http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm">http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm</a> <a href="http://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire">http://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire</a> - Téléchargement du dossier de candidature en format Word et Open office : <a href="http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm">http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm</a> - Recommandations et informations sur la vie et le système éducatif en Allemagne : <a href="http://eduscol.education.fr/cid52926/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html">http://eduscol.education.fr/cid52926/echange-franco-allemand-des-enseignants-du-1er-degre.html</a> - « Pour un accueil réussi des professeurs des écoles allemands » : <a href="http://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-d-enseignants -du-premier-degre.html">http://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-d-enseignants -du-premier-degre.html</a>	

#### B - Programmes gérés par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

1, avenue Léon-Journault 92318 Sèvres cedex, téléphone : 01 45 07 60 00, télécopie : 01 45 07 60 01.

##### B.1 Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel

Durée : variable selon le stage choisi, entre fin juin et fin août

Public concerné : enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public

Dates limites d'envoi et de transmission des candidatures au CIEP	
<b>Pour le premier degré</b>	
<b>6 janvier 2012</b>	Réception des dossiers de candidature par l'IA-DSDEN. Classement établi par les IA-DSDEN.
<b>6 février 2012</b>	Transmission du dossier avec avis hiérarchique par le rectorat au CIEP. Classement académique des candidatures établi par l'inspection académique et envoyé au CIEP.
<b>Pour le second degré</b>	
<b>6 janvier 2012</b>	Réception des dossiers de candidature par le rectorat.
<b>6 février 2012</b>	Transmission du dossier avec avis hiérarchique par le rectorat au CIEP. Classement académique des candidatures établi par le rectorat et envoyé au CIEP.
Informations complémentaires Inscription en ligne sur le site du CIEP : <a href="http://www.ciep.fr/stageslinguistic/index.php">http://www.ciep.fr/stageslinguistic/index.php</a> Intervalle obligatoire entre deux validations de stage : 3 ans. En cas de désistement pour des raisons graves, adresser un courriel à l'adresse suivante : <a href="mailto:stages-linguistiques@ciep.fr">stages-linguistiques@ciep.fr</a>	

## B.2 Séjours professionnels

Durée : deux semaines consécutives (dont une semaine sur la période scolaire)

Public concerné : professeurs de langues vivantes étrangères et de disciplines non linguistiques (prioritaires)/professeurs d'autres disciplines (non prioritaires) - du second degré

### Dates limites d'envoi et de transmission des candidatures au CIEP

<b>10 février 2012</b>	Départ d'un professeur français : Inscription en ligne et envoi d'un exemplaire papier avec avis hiérarchique à la délégation académique aux relations européennes et internationales et de la coopération de l'académie (DAREIC) par le chef d'établissement. Accueil d'un professeur européen : Inscription en ligne et transmission des dossiers pour l'accueil d'un enseignant par les chefs d'établissement au CIEP et à la DAREIC de l'académie.
<b>5 mars 2012</b>	Transmission des dossiers au CIEP par la DAREIC.
Informations complémentaires Inscription en ligne sur le site du CIEP : <a href="http://www.ciep.fr/sejours-professionnels">http://www.ciep.fr/sejours-professionnels</a>	

## B.3 Échange poste pour poste avec le Québec et les États-Unis

Durée : une année scolaire

Public concerné : enseignants du premier degré des classes de grande section de maternelle au cours moyen deuxième année et les professeurs d'anglais du second degré, titulaires de leur poste dans l'enseignement public

### Dates limites d'envoi et de transmission des candidatures au CIEP

#### Pour les enseignants du premier degré : Québec

<b>6 janvier 2012</b>	Envoi d'un exemplaire du dossier de candidature en format électronique à <a href="mailto:santonja@ciep.fr">santonja@ciep.fr</a> .
<b>31 janvier 2012</b>	Envoi de 2 dossiers de candidature format papier à l'IEN par le directeur d'école. Classement préférentiel établi par les IA-DSDEN.
<b>29 février 2012</b>	Transmission des dossiers au CIEP par les IA-DSDEN.

Informations complémentaires :

Téléchargement des formulaires de candidature à l'adresse : <http://www.ciep.fr/echposte>

#### Pour les enseignants du second degré : États-Unis

<b>23 janvier 2012</b>	Envoi du dossier de candidature au CIEP <b>sans</b> avis hiérarchique Envoi de deux exemplaires <b>avec</b> avis hiérarchique à la DAREIC par le chef d'établissement.
<b>6 février 2012</b>	Transmission des dossiers au CIEP par la DAREIC

Informations complémentaires :

- Téléchargement des formulaires de candidature à l'adresse : <http://www.ciep.fr/echposte>

- Acte de candidature et dates de transmission des dossiers à consulter sur le site internet de la Commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels <http://www.fulbright-france.org/> (rubrique : bourses de la Commission > enseignants > Fulbright Exchange Teachers).

## B.4 Séjour Codofil en Louisiane

Durée : une année scolaire renouvelable deux fois

Public concerné : enseignants des premier et second degrés et professeurs de français langue étrangère (FLE)

### Dates limites d'envoi et de transmission des candidatures au CIEP

<b>16 janvier 2012</b>	Date limite d'enregistrement des candidatures par le CIEP.
<b>Début mars 2012</b>	Information des candidats sélectionnés et convocation pour un entretien individuel
<b>Mars 2012</b>	Réunion du comité de sélection, au CIEP (présence obligatoire des candidats sélectionnés)
<b>Avril 2012</b>	Publication de la première liste de candidats recrutés
<b>Mai et juin 2012</b>	Publication éventuelle de listes complémentaires
<b>Fin juillet-début août 2012</b>	Stage de formation des enseignants à Bâton Rouge

Informations complémentaires

- Les candidats trouveront sur le site du CIEP les notices et instructions pour la constitution et la transmission des dossiers de candidature : <http://www.ciep.fr/codofil/index.php>

- Conditions de participation : <http://www.ciep.fr/codofil/docs/synthese-conditions-de-participation-2011-2012.pdf>

- Comparaison du système éducatif américain et français [http://www.ciep.fr/codofil/docs/comparaison\\_fr\\_us.pdf](http://www.ciep.fr/codofil/docs/comparaison_fr_us.pdf)

- Des informations relatives aux conditions de vie et de travail sont disponibles sur le site du consulat de France à la

Nouvelle-Orléans : <http://www.consulfrance-nouvelleorleans.org>